

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

30 AVRIL 2011

SÉANCE D'AJOURNEMENT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE*** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à la salle municipale à St-Bruno-de-Guigues, **SAMEDI le 30 AVRIL 2011** (ajournement de la séance du 20 avril 2011), **à 9 h 00**, à laquelle :

Madame Lyna Pine , mairesse d'Angliers
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur André Pâquet , maire de Fugèreville
Monsieur Maurice Laverdière, maire de Guérin
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Boutin , maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette , maire de Moffet
Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Mychel Tremblay , maire de Notre-Dame-du-Nord
Madame Joanne Larochelle , mairesse de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Réjean Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
Madame Jacinthe Marcoux , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
Monsieur Bruno Boyer , maire de la ville de Belleterre
Monsieur Philippe Barette , maire de la ville de Témiscaming
Monsieur Bernard Flébus , maire de la ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :**

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

Monsieur Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest
Monsieur Norman Young , maire de Kipawa
Monsieur Gérald Charron , maire de Laforce
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du conseil conformément à l'article 156 du Code municipal, le conseil constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, aux membres du conseil qui n'étaient pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance d'ajournement à 9 h 00.

Rappel des sujets à l'ordre du jour, tel que convenu :

04-11-179

- Gestion du développement économique (CLD);
- Internet haute vitesse / Projet de Communication-Témiscamingue.

04-11-180

Développement économique au Témiscamingue (Lac-à-l'épaule MRCT / SDT).

Depuis l'élection municipale de novembre 2009, les maires et mairesses priorisent le développement économique. Il est impératif de trouver les solutions, de tout mettre en œuvre pour sortir de la crise et relancer notre économie et nos emplois. Le Témiscamingue a le potentiel pour y arriver. Il faut se recentrer et agir.

Le lac-à-l'épaule se déroule en présence d'autant d'élus/élues municipaux que d'administrateurs en développement économique (CLD). Les choses sont claires. La MRCT est responsable de son développement économique; elle doit en confier la gestion à un Centre local de développement (CLD). Chaque année, la MRCT exprime ses attentes et reçoit les rapports d'activités. La structure « Guichet unique CLD / SADC » que l'on retrouve au Témiscamingue depuis l'année 1994 est unique au Québec! Doit-on la revoir? Les municipalités d'aujourd'hui sont de véritables entrepreneurs; qu'ils soient municipaux ou privés, ce sont eux qui créent les emplois! Un rapprochement s'impose; il faut les accompagner. Il faut se déplacer sur le terrain et mettre en place les ressources et les outils qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Les municipalités veulent s'impliquer et obtenir des résultats. Les administrateurs du CLD « croient en leur capacité d'améliorer la situation et de travailler avec les élus/élues municipaux pour le bénéfice de notre population. On est capable de s'entendre sur un plan d'action annuel et définir ensemble nos priorités ». Ainsi, un comité restreint MRCT / CLD est formé dans le but de revoir les éléments pertinents des discussions et faire les recommandations qui s'imposent aux instances concernées à temps pour la prochaine assemblée générale annuelle du Centre local de développement du Témiscamingue.

04-11-181

Cautionnement : 800 957 \$

Projet Internet haute vitesse de Communication-Témiscamingue.

Considérant que Communication-Témiscamingue désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 1 401 914 \$, remboursable sur 5 ans;

Considérant que cette institution financière exige que la MRC de Témiscamingue se rende caution de cette obligation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu majoritairement

- ❖ Que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue se porte caution en faveur de « Communication-Témiscamingue » d'un montant de 800 957 \$ pour 5 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'autorisation de se rendre caution de cette obligation, conformément à l'article 9 du Code municipal.

La part de la caution de la MRCT se limite à 800 957 \$ du montant prévu de 1 401 914 \$; la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue se porte également caution pour un montant de 600 957 \$. Les montants des cautions seront réduits proportionnellement au fur et à mesure du versement des subventions prévues :

- MAMROT : 1 027 971 \$
- Industrie Canada : 458 171 \$

Coût total du projet : 2 575 591 \$.

L'urgence de la situation concerne l'aménagement des tours « subventionnées », au plus tard le 31 décembre 2011.

Cette caution prend effet lorsque la MRC de Témiscamingue aura reçu tous les documents et informations démontrant l'acceptation manifeste et définitive du projet de tous les partenaires, dont le MAMROT.

Entre autres :

- Le projet doit desservir intégralement le territoire de la MRCT, incluant les zones des zecs, de pourvoiries et de villégiature;
- Communication-Témiscamingue doit procéder à l'embauche d'un gestionnaire permanent, selon l'ampleur du projet d'Internet haute vitesse et de son potentiel de développement éventuel en téléphone cellulaire et IP;
- Les municipalités qui le demandent pourront bénéficier d'une séance d'information de la part de Communication-Témiscamingue;
- La Caisse Desjardins de la Forêt enchantée / Centre financier Desjardins aux entreprises du Témiscamingue ne pourra en aucun temps prélever quelque somme d'argent que ce soit dans les comptes de la MRCT, sans autorisation expresse de la MRCT.

Avant d'exercer les cautions, la Caisse Desjardins doit, le cas échéant, tenir une réunion des partenaires, dont la MRCT, afin d'examiner ensemble toutes formes d'alternatives aux problématiques.

- La MRCT maintient un représentant/représentante à Communication-Témiscamingue, en regard de la mise en œuvre, du fonctionnement, du développement futur et de la pérennité du projet et des services à la population;
- La MRCT n'encourt aucune obligation relativement aux opérations (ex. : déficit).

À titre indicatif, les documents et informations à recevoir sont les suivants :

- L'entente entre Communication-Témiscamingue et Radio-Com JBM / JBM net, ce dernier agissant au projet à titre de sous-traitant;
- Les ententes entre Communication-Témiscamingue, MAMROT et Industrie Canada, concernant les subventions;

- L'offre de financement (contrat de prêt) entre la Caisse Desjardins de la Forêt enchantée / Centre financier Desjardins aux entreprises du Témiscamingue et Communication-Témiscamingue;
- L'acte de cautionnement entre la Caisse Desjardins de la Forêt enchantée / Centre financier Desjardins aux entreprises du Témiscamingue et la MRC de Témiscamingue;
- L'approbation du MAMROT à la demande de caution, selon les documents requis;
- Les rapports mensuels et annuels concernant :
 - ⇒ Les activités;
 - ⇒ Le suivi budgétaire;
 - ⇒ Les états financiers;
 - ⇒ La mise à niveau du réseau et des équipements;
 - ⇒ Le développement des services, cellulaire, IP.
- Tout autre document nécessaire au bon fonctionnement du projet et de sa pérennité.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	12	8 957
Contre	3	4 237

Madame, messieurs les conseillers de comté : Philippe Boutin (Lorrainville), Carmen Rivard (Nédélec) et Philippe Barette (Témiscaming), votent contre l'adoption de la résolution et inscrivent leur dissidence.

Motif : Consultation préalable de leur conseil municipal local respectif.

Résolution adoptée

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

04-11-182

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 15 h 45.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.